

Question déposée par Marie-Claire Carrere-Gee et les élus du groupe de la Droite et du Centre 100% 14eme relative à d'éventuels passe-droits pour la vaccination dans le 14^e

Voici un mois, je vous ai écrit au sujet de la vaccination dans le 14^e arrondissement, avec copie au Directeur général de l'ARS.

Les pratiques dénoncées dans ma lettre concernant le « partenariat » d'une association avec la Mairie du 14e ont cessé depuis cet envoi, l'ARS s'étant intéressée à ce sujet.

Les élus du 14^e arrondissement comme les habitants du 14^e méritent cependant que des questions précises soient apportées aux interrogations suivantes.

Dans une période où les vaccins étaient très rares, où, sur Doctolib, la plupart des jours, aucun créneau de vaccination n'était disponible au Centre de vaccination de Paris 14^e, nous avons constaté les faits suivants :

- une association, les Hyper Voisins a fait état sur Facebook et sur une boucle Whatsapp de l'association, d'un partenariat pendant 5 semaines avec la Mairie du 14^e et le Centre de vaccination du 14^e ;
- elle indiquait disposer d'un créneau de vaccination réservé pour l'association, les vendredis après-midi à 15h45, ce qui ne semble pas du tout correspondre à une situation éventuelle de risque de doses perdues, mais correspond plutôt à l'organisation de passe-droits vaccinaux ;
- elle proposait des vaccinations Pfizer aux personnes de 55 ans et plus « quel que soit leur état de santé », ce qui ne correspondait pas aux recommandations des autorités sanitaires,
- elle demandait de remplir un formulaire google form, sans préciser le destinataire de ces informations ni l'usage qui serait fait des données personnelles ainsi récoltées.

C'est pourquoi, Madame la Maire, nous vous saurions gré de bien vouloir apporter les informations suivantes :

-avec quelles associations et selon quelle forme avez-vous conclu des partenariats ? comment ont-elles été sélectionnées ? (merci de communiquer au Conseil d'arrondissement le texte de ces accords)

-comment vous êtes-vous assurée que ces associations respectent les règles de priorité de vaccination et d'éligibilité pour les vaccins ARN établies par les autorités sanitaires ?

-combien de « créneaux » du Centre de vaccination de Paris 14^e ont été, et sont actuellement réservés à des habitants sélectionnés par les associations, y compris lorsqu'ils ne correspondent pas aux critères définis par les autorités sanitaires ?

-comment justifiez-vous la coexistence d'absence de rendez-vous possibles via les moyens d'accès officiels – doctolib, sante.fr ...- et la possibilité de rendez-vous via des associations, pages facebook et autres boucles whatsapp privées ?